

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.10.79	Date de révision	Date de mise en application 01.10.79
1. Dénomination de la fonction Concepteur/conceptrice en informatique		Code fonction 2.02.006	
2. But de la fonction Rechercher, étudier et proposer, en collaboration avec les utilisateur une ou plusieurs solutions globales à des problèmes posés et évaluer les coûts, les avantages et les inconvénients de chaque solution. Elaborer, par une étude approfondie, le ou les concepts d'applications et les mener à bien jusqu'à leur réalisation.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la conception d'un projet reposant d'une part, sur la base de l'inventaire, de la définition et de l'étude des besoins actuels et futurs des services en matière de traitement de l'information et, d'autre part, sur la décision d'opportunité de recourir à l'informatique pour satisfaire ces besoins; - l'analyse des problèmes et la mise au point des modalités techniques du traitement; - la conduite de séances de travail avec les utilisateurs; - la réalisation d'un schéma détaillé de circulation des informations et la définition des points essentiels du traitement; - la prévision des grandes lignes du projet, de sa durée, des ressources nécessaires en personnel et en matériel; la répartition des tâches; - la conception de mesures de sécurité relatives aux données à traiter; - la rédaction d'un rapport décrivant tous les points du projet; - l'établissement d'un plan de travail pour l'analyse et la programmation; - le contrôle du fonctionnement et l'application des techniques utilisées, de l'avancement du projet et des performances obtenues; - la vérification, quant à leur contenu et à leur forme, des dossiers d'analyse et d'exploitation demandés; - l'aide aux analystes pour les travaux à exécuter; - la participation au recrutement et à la formation du personnel affecté au projet; - la prise d'information quant aux développements de l'informatique dans le cadre de ses activités; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques; <p>Ces activités requièrent :</p> <p>Titre universitaire ou diplôme fédéral d'analyste en informatique et expérience d'analyste en informatique en ayant conduit des projets d'une certaine importance.</p>			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	E	K	A	J	Cl. max. 23
Points	50	20	65	5	69	Total 209